



Paris, le 4 septembre 2017

## Pour soigner les chiffres, agissez sur le dosage de précarité

Avant même la prescription des fameuses ordonnances, les chaînes de Radio France administrent leurs cachets, leurs CDD ou leurs stages sans beaucoup d'égard pour le protocole.

Le credo est plus que jamais le **rapport coût/audience**. A France Inter, on fait parfois glisser des journalistes en CDI vers les programmes, tandis qu'on confie la revue de presse ou une collaboration à l'émission politique à des journalistes sous contrat d'intermittent du spectacle, le CDDU. Et comme les sirènes de l'audience poussent toujours plus vers le « Vu à la TV », on affranchit Natacha Polony de l'exclusivité de collaboration, disposition que la direction tenait à réinscrire dans le texte conventionnel. Elle pourra donc faire un édito dans la matinale de Sud Radio et collaborer à LCI, alors que Laurent Guimier a toujours défendu France Info TV en invoquant la nécessité d'une offre d'information en continu du service public. Mieux, on recourt aux recettes de l'infotainment en enregistrant le débat d'actualité auquel elle participe, pour lui préserver le repos dominical.

Dans le même temps, des producteurs et animateurs en CDDU se sont vu contraints d'accepter des conditions de **rémunération minimales** avec comme leitmotiv : « On ne peut pas te donner plus. »

France Inter dit ne pas avoir les moyens de rémunérer tous ses stagiaires de la grille d'été (540 euros mensuels). Pour la grille d'hiver, impossible pour les chaînes nationales d'expliquer comment fonctionnent les émissions à partir de mars, puisqu'elles comptent sur la participation active de stagiaires dont le contrat ne peut excéder six mois.

Mouv compte dans ses effectifs deux attachés de production en CDD pour surcroît de travail pour toute sa grille !

- Le media global ce n'est pas reproduire les talk show de la TV et le service public n'a pas à plonger dans le jeu insensé du mercato audiovisuel.
- Radio France emploie 800 journalistes. Tous les talents existent déjà en interne et, mieux que personne, ils défendent l'identité du service public.
- Les producteurs, animateurs, collaborateurs spécialisés doivent voir leur situation enfin évoluer lors d'une négociation qui reprend le 28 septembre. Dans un an, il faudra faire avec de **nouvelles règles** pour le recours au **CDDU**.
- Mouv a une responsabilité par rapport aux jeunes, Radio France ne peut y mépriser le droit du travail au prétexte que cette chaîne serait en sursis.